

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

⑭ Date de dépôt : 25.02.92.

⑮ Priorité :

⑯ Date de la mise à disposition du public de la demande : 27.08.93 Bulletin 93/34.

⑰ Liste des documents cités dans le rapport de recherche : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

⑱ Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑴ Demandeur(s) : *Société Anonyme dite: CRICKET — FR.*

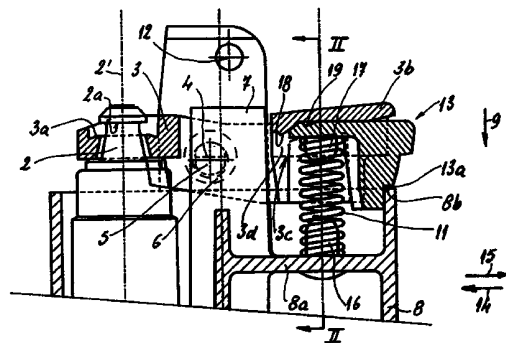
⑵ Inventeur(s) : *Frigière René.*

⑶ Titulaire(s) :

⑷ Mandataire : *Cabinet Germain & Maureau.*

⑸ Briquet à gaz à l'épreuve des enfants.

⑹ Les moyens de neutralisation du levier (3) de commande de l'ouverture du brûleur-soupape (2) sont constitués par un poussoir (13) monté coulissant sous la face inférieure de l'extrémité postérieure (3b) du levier de commande (3) entre une position active reculée dans laquelle une partie (8b) du corps (8) du briquet est située juste au-dessous de lui, rendant impossible toute manœuvre du levier de commande (3) dans le sens de l'ouverture de la soupape (2), et une position avancée et effacée, dans laquelle la partie (8b) du corps (8) du briquet n'est plus sur la trajectoire décrite par le poussoir (13) lors de la manœuvre du levier de commande (3) dans le sens (9) de l'ouverture de la soupape (2), rendant cette manœuvre possible, des moyens étant prévus pour assurer le maintien momentané du poussoir (13) en position effacée.



BRIQUET A GAZ A L'EPREUVE DES ENFANTS

La présente demande concerne un briquet à gaz à l'épreuve des enfants, c'est-à-dire un briquet dans lequel, au mécanisme d'allumage, sont associés des moyens
5 de neutralisation de ce mécanisme, mobiles entre une position active de neutralisation, dans laquelle ils empêchent l'actionnement du mécanisme d'allumage, et une position effacée dans laquelle ils permettent cet actionnement, ces moyens mobiles étant déplaçables,
10 manuellement, par l'utilisateur, de leur position active de neutralisation à leur position effacée.

Par le WO-A-90/12254, on connaît un briquet du type précité dans lequel les moyens de neutralisation du mécanisme d'allumage sont normalement maintenus en
15 position de neutralisation et sont, en outre, agencés pour être automatiquement ramenés en position de neutralisation, en fin d'actionnement du mécanisme d'allumage.

Dans le cas où les moyens de commande de
20 l'ouverture de la soupape de ce briquet sont constitués par un levier basculant articulé sur un axe fixe orthogonal à l'axe du brûleur soupape, dont une extrémité en forme de fourche ou couronne élastique, est engagée sous une collerette du brûleur soupape et dont l'autre
25 extrémité ou extrémité d'actionnement est destinée à être actionnée par l'utilisateur en étant poussée en direction du corps du briquet, à l'encontre de la force d'un ressort de rappel, les moyens de production d'étincelles étant eux-mêmes indépendants ou associés au levier de commande
30 de l'ouverture de la soupape, les moyens de neutralisation de son mécanisme d'allumage sont constitués par un poussoir disposé sous l'extrémité d'actionnement du levier basculant, mobile parallèlement à l'axe longitudinal de ce levier basculant, entre une position active dans laquelle
35 il est en saillie par rapport à l'extrémité d'actionnement du levier et une position effacée dans laquelle il est

repoussé en direction de l'autre extrémité du levier basculant, ce poussoir étant pourvu de moyens de guidage par rapport au corps du briquet.

Selon ce document antérieur connu, le poussoir
5 présente la forme d'un fer à cheval dont chaque branche latérale, en matière élastique, porte un bossage normalement situé sous une jupe bordant l'extrémité d'actionnement du levier basculant de manière à empêcher ce basculement dans le sens de l'ouverture de la soupape,
10 des rampes convergentes complémentaires étant aménagées sur les faces internes des parois latérales du corps du briquet et sur les extrémités des branches du poussoir pour provoquer une réduction de l'écartement de leurs bossages lorsque le poussoir est déplacé en position
15 effacée, de manière à libérer totalement la trajectoire de la jupe de l'extrémité d'actionnement du levier basculant, tandis que le poussoir et la face postérieure externe de la jupe de l'extrémité d'actionnement du levier basculant présentent des rampes complémentaires de même pente, aptes
20 à coopérer, lors de l'enfoncement de cette extrémité du levier basculant, pour provoquer le déplacement, en sens inverse, du poussoir jusque dans sa position active de neutralisation.

On conçoit aisément que la complexité de la forme
25 de ce poussoir et de celle complémentaire de la partie supérieure du corps de ce briquet renchérit considérablement son coût.

La présente invention vise à fournir un briquet à gaz, à l'épreuve des enfants, d'un prix bien inférieur à
30 celui connu précité mais qui présente une sécurité de fonctionnement au moins équivalente.

A cet effet, dans le briquet qu'elle concerne et qui est du type précité dans lequel les moyens de commande de l'ouverture de la soupape sont constitués par un levier
35 basculant, les moyens de neutralisation du levier basculant sont constitués par un poussoir monté coulissant

sous la face inférieure de l'extrémité postérieure d'actionnement du levier de commande et mobile entre une position active reculée dans laquelle, étant en saillie par rapport à l'extrémité postérieure du levier de commande, une partie solidaire du corps du briquet est située juste au-dessous de lui, rendant impossible toute manoeuvre du levier de commande dans le sens de l'ouverture de la soupape, et une position avancée et effacée, dans laquelle la partie précitée du corps du briquet n'est plus sur la trajectoire décrite par le poussoir lors de la manoeuvre du levier de commande dans le sens de l'ouverture de la soupape, rendant cette manoeuvre possible, des moyens étant prévus pour assurer le maintien momentané du poussoir en position effacée, avant l'actionnement du levier de commande et d'autres moyens étant prévus pour assurer son retour en position active de neutralisation, aussitôt après cet actionnement.

Suivant une forme d'exécution simple de l'invention, le poussoir est placé entre deux nervures longitudinales latérales bordant la face inférieure de l'extrémité postérieure du levier de commande et délimitant, sous l'extrémité postérieure de ce levier, une gorge de même largeur que lui et assurant son guidage, ce poussoir étant interposé entre le fond de cette gorge et l'extrémité supérieure du ressort de rappel du levier de commande en position de fermeture de la soupape, ce ressort assurant son maintien contre le fond de la gorge précitée.

Suivant une forme d'exécution préférée de l'invention, pour améliorer la tenue du poussoir dans sa gorge de guidage, le ressort de rappel du levier est hélicoïdal et son extrémité supérieure est engagée sur un pion solidaire de la face inférieure du poussoir tandis que son extrémité inférieure est engagée sur un pion solidaire d'une paroi transversale du corps du briquet.

De préférence, les moyens pour assurer momentanément le maintien du poussoir en position avancée et effacée sont constitués par un jeu d'arête et encoche prévues, respectivement, l'une, à l'extrémité antérieure
5 du fond de la gorge de guidage du poussoir et, l'autre, à l'extrémité antérieure de la face supérieure du poussoir et situées, l'une par rapport à l'autre, de façon à permettre leur engagement réciproque lorsque le poussoir est déplacé de sa position active reculée à sa position
10 effacée avancée, la force du ressort de rappel du levier de commande assurant le maintien de cet engagement, en l'absence de tout autre effort communiqué au levier de commande.

Dans ce cas, avantageusement, les moyens pour
15 assurer automatiquement le retour du poussoir en position active de neutralisation, aussitôt après l'actionnement du levier de commande dans le sens de l'ouverture de la soupape, sont constitués, d'une part, par une jupe rigide bordant l'extrémité postérieure de la face inférieure du
20 poussoir et destinée à prendre appui contre l'extrémité inférieure du ressort de rappel du levier de commande engagée sur son pion fixe de guidage, avant la fin de course angulaire du levier de commande dans le sens de l'ouverture de la soupape, ce qui a pour effet, en raison
25 de l'arrêt de la course angulaire du poussoir, de désengager l'une de l'autre l'arête et l'encoche dont sont pourvus le fond de la gorge de guidage du poussoir et la face supérieure de ce dernier et, d'autre part, par deux rampes convenablement orientée pour faire office de cames,
30 prévues, respectivement, dans le fond de la gorge de guidage du poussoir et sur la face supérieure de ce dernier, en arrière de l'arête et de l'encoche précitées, et destinées à entrer en contact l'une avec l'autre, aussitôt après le désengagement de l'arête et de l'encoche
35 pour participer, par suite de la pression engendrée par l'action du ressort de rappel du levier de commande, au

mouvement de recul du poussoir jusque dans sa position active de neutralisation.

Il faut noter que la raideur du ressort de rappel du levier de commande, dont les extrémités sont engagées sur des pions dont l'un est fixe et l'autre solidaire du poussoir, participe aux forces de rappel du poussoir en position reculée active de neutralisation.

Suivant une première forme d'exécution de l'invention, la partie du corps du briquet située juste en-dessous de l'extrémité postérieure du poussoir est constituée par le bord supérieur de la paroi postérieure du corps du briquet.

Dans une variante, cette partie du corps du briquet est constituée par un épaulement prévu, à cet effet, au voisinage de l'extrémité supérieure de la face interne de la partie de paroi du corps du briquet située en-dessous du poussoir.

De toute façon, l'invention sera bien comprise, à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemples non limitatifs, deux formes d'exécution de ce briquet dont seule l'extrémité supérieure du corps portant la tête du briquet est représentée sur le dessin :

Figures 1 et 2 sont des vues en coupe suivant, respectivement, I-I de figure 2 et II-II de figure 1, d'une première forme d'exécution de ce briquet, avec son levier de commande en position normale de repos et le poussoir en position de neutralisation du levier de commande ;

Figure 3 est une vue en perspective montrant le poussoir de ce briquet ;

Figure 4 est une vue similaire à figure 1 montrant le poussoir en position avancée d'effacement et par conséquent de libération du levier de commande, ce dernier étant toujours en position normale de repos ;

Figure 5 est une vue similaire aux figures 1 et 4 montrant le levier de commande en fin de course d'actionnement, c'est-à-dire en position d'ouverture de la soupape ;

5 Figures 6 à 8 sont des vues similaires aux figures, respectivement, 1, 4 et 5 montrant une seconde forme d'exécution de ce briquet.

 Comme le montre le dessin, le briquet selon l'invention est du type dans lequel les moyens de commande
10 de l'ouverture du brûleur soupape 2 sont constitués par un levier basculant 3 articulé sur un axe fixe 4 orthogonal à l'axe 2' du brûleur soupape 2, par l'intermédiaire de deux tourillons 5 qu'il porte latéralement, dans sa partie médiane, et qui sont engagés dans des moyeux 6 ménagés
15 dans une chape dont les ailes 7 sont solidaires du corps 8 du briquet. Une extrémité en forme de couronne élastique 3a du levier basculant 3 est engagée sous une collerette 2a du brûleur soupape 2 de manière à pouvoir commander, par soulèvement du brûleur soupape 2, l'ouverture de la
20 soupape, lorsque l'autre extrémité ou extrémité postérieure d'actionnement 3b du levier 3 est poussée en direction du corps 8 du briquet, comme illustré par la flèche 9. Un ressort hélicoïdal 11, comprimé entre une paroi transversale 8a du corps 8 du briquet et la face
25 inférieure de l'extrémité d'actionnement 3b du levier basculant 3, tend constamment à éloigner cette extrémité du corps 8 et, par conséquent, à ramener le brûleur soupape 2 en position de fermeture de la soupape.

 Sur le dessin, on n'a pas représenté les moyens de
30 production d'étincelles. Ces moyens peuvent être tout simplement du type à pierre pyrophorique et molette, la molette et ses entraîneurs pouvant être montés sur un axe 12, parallèle à l'axe 4 du levier basculant 3 et porté, au-dessus de lui, par les ailes 7 de la même chape, de
35 telle sorte qu'en fin d'actionnement de la molette, le pousseur de l'utilisateur tombe sur l'extrémité

d'actionnement 3b du levier 3, provoquant, aussitôt après la production d'étincelles, l'ouverture du brûleur soupape 2 et l'allumage de la flamme.

Dans ce briquet, les moyens de neutralisation du
5 mécanisme d'allumage sont agencés pour s'opposer à l'actionnement du levier basculant 3 dans le sens de la flèche 9. Ces moyens de neutralisation sont constitués par un poussoir 13 monté coulissant, suivant le sens des flèches 14 et 15 parallèles à l'axe longitudinal du levier
10 3, contre la face inférieure de l'extrémité postérieure 3b de ce dernier. A cet effet, le poussoir 13 est monté entre deux nervures longitudinales latérales 3c bordant la face inférieure de l'extrémité postérieure 3b du levier de commande 3 et délimitant, sous cette extrémité
15 postérieure, une gorge 3d de même largeur que le poussoir 13 et assurant son guidage lors de ses déplacements dans le sens des flèches 14 et 15.

Comme le montre le dessin, l'extrémité inférieure du ressort 11 de rappel du levier de commande 3 en
20 position normale de repos est engagée sur un pion vertical 16 solidaire d'une cloison transversale 8a du corps 8 du briquet tandis que l'extrémité supérieure de ce ressort 11 est engagée sur un pion vertical 17 porté par la face inférieure du poussoir 13. Comme on le conçoit aisément,
25 l'élasticité et la souplesse du ressort 11 ne s'oppose pas au déplacement du poussoir 13 dans le sens des flèches 14 et 15 mais, par contre, il assure son application contre la gorge 3d qui lui sert de guidage.

En position normale de repos, comme illustré sur
30 la figure 1, le poussoir 13 est en position reculée, position dans laquelle un épaulement 13a, tourné vers le bas, ménagé dans sa face postérieure, est en appui contre le bord supérieur 8b de la partie postérieure de la paroi du corps 8. Dans cette position, le poussoir 13 qui est
35 interposé, pratiquement sans jeu, entre le bord 8b précité de la paroi du corps 8 et la face inférieure de

l'extrémité postérieure 3b du levier 3 s'oppose à tout déplacement de cette extrémité postérieure 3b dans le sens de la flèche 9, c'est-à-dire dans le sens correspondant à l'ouverture du brûleur soupape 2 et, par conséquent, à
5 l'allumage du briquet.

Par ailleurs, comme le montre le dessin, d'une part, le fond de la gorge 3d aménagée dans la face inférieure de l'extrémité postérieure 3b du levier 3 présente, au voisinage de son extrémité antérieure, une
10 arête 18 normalement située en avant de l'extrémité antérieure du poussoir 13 et, d'autre part, la face supérieure de ce dernier présente, au voisinage de son extrémité antérieure, une encoche 19 destinée à être engagée sur l'arête 18 précitée lorsque le poussoir 13 est
15 déplacé en position avancée, c'est-à-dire dans le sens de la flèche 14. Cette position avancée et effacée du poussoir 13 est montrée sur la figure 4. Comme le montre l'examen de cette figure, le maintien normal du poussoir 13 en position avancée est assuré par le ressort 11 dont
20 la force, qui agit contre la face inférieure du poussoir 13, tend à maintenir l'encoche 19 de ce dernier engagée sur l'arête 18 du fond de la gorge 3d de la face inférieure de l'extrémité postérieure 3b du levier 3.

Dans cette position, comme le montre nettement la
25 figure 4, l'épaulement 13a du poussoir 13 se trouve totalement effacé par rapport au bord supérieur 8b de la paroi postérieure du corps 8 du briquet. Dans cette position, le poussoir 13 ne s'oppose donc plus au pivotement du levier 3 par enfoncement, dans le sens de la
30 flèche 9, de son extrémité postérieure d'actionnement 3b.

Par ailleurs, le maintien du poussoir 13 dans sa position avancée et effacée telle qu'illustrée sur la figure 4 est assuré tant qu'aucune force autre que celle exercée par le ressort 11 n'agit sur l'extrémité
35 postérieure 3b du levier 3.

Par contre, lorsqu'une force est exercée, dans le sens de la flèche 9, sur l'extrémité postérieure 3b du levier de commande 3, celui-ci pivote autour de son axe 4 dans le sens correspondant au soulèvement du brûleur 5 soupape 2 et, par conséquent, à l'ouverture de la soupape.

Au cours de ce pivotement, du levier 3, une jupe inférieure qui borde le bord postérieur de la face inférieure du poussoir 13 entre en contact avec l'extrémité inférieure du ressort 11 engagé sur le pion 10 fixe 16. Comme le montre la figure 5, dans cette position, le poussoir 13 ne peut plus accompagner l'extrémité postérieure 3b du levier de commande 3 dans sa course angulaire et, par conséquent, se trouve immobilisé tandis que le levier 3b poursuit sa course. Il en résulte que 15 l'extrémité postérieure 3b du levier 3 effectue une translation en avant par rapport au poussoir 13, provoquant, de ce fait, le désengagement de l'arête 18 du fond de la gorge 3d par rapport à l'encoche 19 du poussoir 13.

20 Cette position de désengagement est parfaitement visible sur la figure 5.

On conçoit aisément qu'un relâchement du levier de commande 3 a pour effet son retour en position de départ, tel qu'illustré sur la figure 1, sous l'effet du ressort 25 11. En outre, ce dernier, qui a une tendance naturelle à reprendre sa forme tubulaire rectiligne, participe au retour du poussoir 13, libéré, en position reculée de neutralisation telle qu'illustrée sur la figure 1.

Cependant, pour rendre ce retour du poussoir 13 30 plus systématique, dès la libération du levier de commande 3, il est prévu, d'une part, à l'extrémité avant du fond de la gorge 3d, une rampe 21 orientée de bas en haut et vers l'arrière et, à l'extrémité antérieure du poussoir 13, une rampe 22 complémentaire de telle sorte qu'après le 35 désengagement de l'arête 18 et de l'encoche 19, les deux rampes 21 et 22, qui sont pressées l'une contre l'autre

par le ressort 11, engendrent une force de refoulement du poussoir 13 dans le sens de la flèche 15, ce qui assure son retour en position de neutralisation.

Il a été indiqué précédemment que la position
5 avancée et effacée du poussoir 13 était assurée, momentanément, par l'effet combiné de l'engagement de l'arête 18 dans l'encoche 19 et la pression, exercée sous le poussoir 13, par le ressort 11. Il faut noter que ce maintien momentané sur poussoir 13 dans cette position a
10 pour but de permettre à l'utilisateur de relâcher le poussoir 13 et d'actionner le levier de commande 3 qui peut, à ce moment, pivoter dans le sens correspondant à l'allumage du briquet.

L'exemple illustré par les figures 6 à 8, sur
15 lesquelles les mêmes éléments et parties d'éléments sont désignés par les mêmes références, ne diffère de l'exemple illustré par les figures 1 à 5 que par le fait que l'épaulement inférieur 13a du poussoir 13 est destiné à prendre appui, en position de neutralisation du levier de
20 commande 3, non pas sur le bord supérieur 8b de la paroi arrière du corps 8 du briquet, mais sur un épaulement intérieur 8c aménagé, à cet effet, contre la face interne de cette partie de paroi postérieure du corps 8 du briquet.

25 Naturellement, en dehors de cette différence minime, le mode de fonctionnement du briquet des figures 6 à 8 est rigoureusement identique à celui de la forme d'exécution illustrée par les figures 1 à 5.

REVENDEICATIONS

1. Briquet à gaz à l'épreuve des enfants, du type dans lequel, au mécanisme d'allumage, sont associés des moyens de neutralisation de ce mécanisme, mobiles entre
5 une position active de neutralisation, dans laquelle ils empêchent l'actionnement du mécanisme d'allumage, et une position effacée dans laquelle ils permettent cet actionnement, ces moyens mobiles étant déplaçables, manuellement, par l'utilisateur, de leur position active
10 de neutralisation à leur position effacée, dans lequel les moyens de neutralisation du mécanisme d'allumage sont normalement maintenus en position de neutralisation et sont, en outre, agencés pour être automatiquement ramenés en position de neutralisation, en fin d'actionnement du
15 mécanisme d'allumage, et dans lequel les moyens de commande de l'ouverture de la soupape (2) de ce briquet sont constitués par un levier basculant (3) articulé sur un axe fixe (4) orthogonal à l'axe (2') du brûleur soupape (2), dont une extrémité (3a) en forme de fourche ou
20 couronne élastique, est engagée sous une collerette (2a) du brûleur soupape (2) et dont l'autre extrémité ou extrémité d'actionnement (3b) est destinée à être actionnée par l'utilisateur en étant poussée en direction (9) du corps (8) du briquet, à l'encontre de la force d'un
25 ressort de rappel (11), les moyens de production d'étincelles étant eux-mêmes indépendants ou associés au levier de commande (3) de l'ouverture de la soupape (2), caractérisé en ce que les moyens de neutralisation du levier basculant (3) sont constitués par un poussoir (13)
30 monté coulissant sous la face inférieure de l'extrémité postérieure d'actionnement (3b) du levier de commande (3) et mobile entre une position active reculée dans laquelle, étant en saillie par rapport à l'extrémité postérieure (3b) du levier de commande (3), une partie (8b) solidaire
35 du corps (8) du briquet est située juste au-dessous de lui, rendant impossible toute manoeuvre du levier de

commande (3) dans le sens de l'ouverture de la soupape (2), et une position avancée et effacée, dans laquelle la partie précitée (8b) du corps (8) du briquet n'est plus sur la trajectoire décrite par le poussoir (13) lors de la manoeuvre du levier de commande (3) dans le sens (9) de l'ouverture de la soupape (2), rendant cette manoeuvre possible, des moyens étant prévus pour assurer le maintien momentané du poussoir (13) en position effacée, avant l'actionnement du levier de commande (3) et d'autres moyens étant prévus pour assurer son retour en position active de neutralisation, aussitôt après cet actionnement.

2. Briquet à gaz selon la revendication 1, caractérisé en ce que le poussoir (13) est placé entre deux nervures longitudinales (3c) latérales bordant la face inférieure de l'extrémité postérieure (3b) du levier de commande (3) et délimitant, sous l'extrémité postérieure de ce levier, une gorge (3d) de même largeur que lui et assurant son guidage, ce poussoir (13) étant interposé entre le fond de cette gorge (3d) et l'extrémité supérieure du ressort de rappel (11) du levier de commande (3) en position de fermeture de la soupape (2), ce ressort (11) assurant son maintien contre le fond de la gorge (3d) précitée.

3. Briquet selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que le ressort (11) de rappel du levier (3) est hélicoïdal et son extrémité supérieure est engagée sur un pion (17) solidaire de la face inférieure du poussoir (13) tandis que son extrémité inférieure est engagée sur un pion (16) solidaire d'une paroi transversale (8a) du corps (8) du briquet.

4. Briquet selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que les moyens pour assurer momentanément le maintien du poussoir (13) en position avancée et effacée sont constitués par un jeu d'arête (18) et encoche (19) prévues, respectivement, l'une, à l'extrémité antérieure du fond de la gorge (3d)

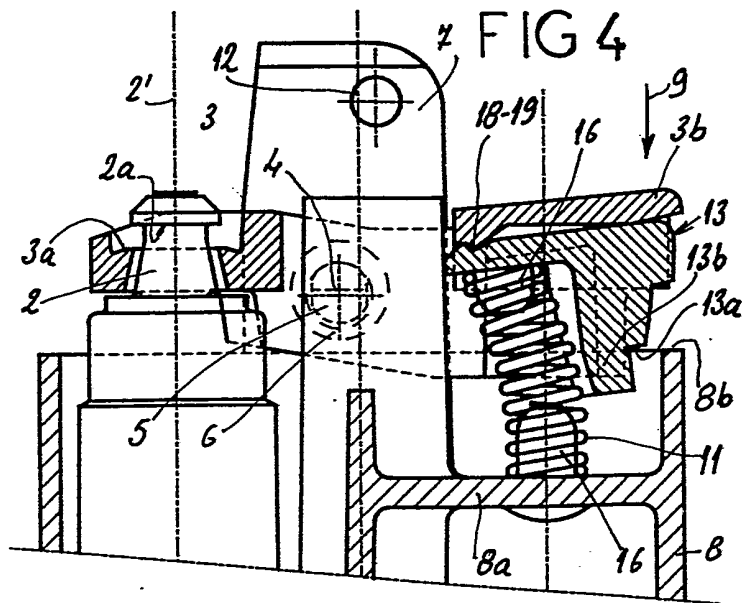
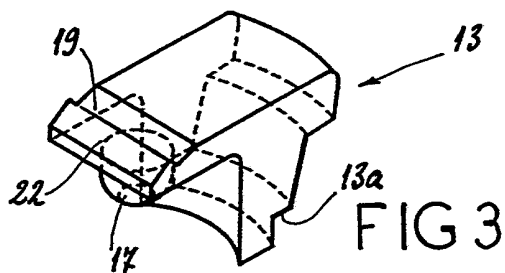
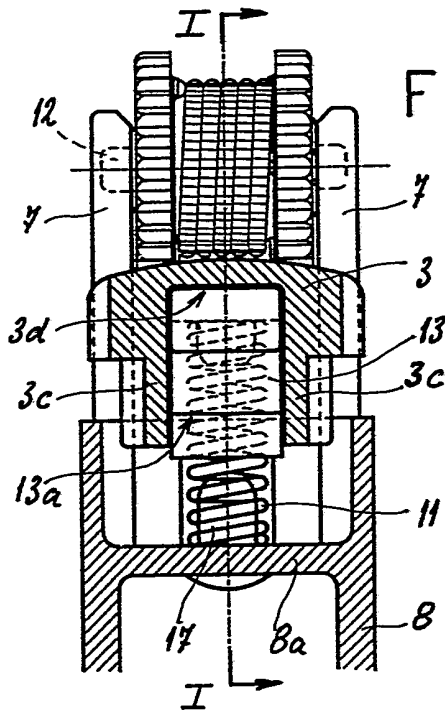
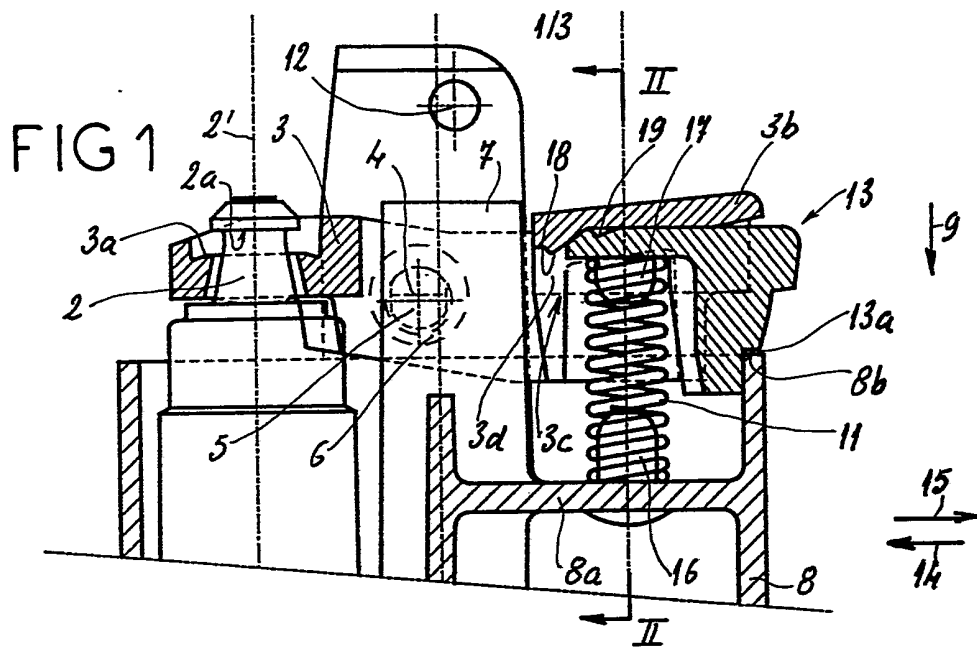
de guidage du poussoir (13) et, l'autre, à l'extrémité antérieure de la face supérieure du poussoir (13) et situées, l'une par rapport à l'autre, de façon à permettre leur engagement réciproque lorsque le poussoir (13) est déplacé de sa position active reculée à sa position effacée avancée, la force du ressort (11) de rappel du levier de commande (3) assurant le maintien de cet engagement, en l'absence de tout autre effort communiqué au levier de commande (3).

10 5. Briquet selon la revendication 4, caractérisé en ce que les moyens pour assurer automatiquement le retour du poussoir (13) en position active de neutralisation, aussitôt après l'actionnement du levier de commande (3) dans le sens (9) de l'ouverture de la soupape
15 (2), sont constitués, d'une part, par une jupe rigide (13b) bordant l'extrémité postérieure de la face inférieure du poussoir (13) et destinée à prendre appui contre l'extrémité inférieure du ressort (11) de rappel du levier de commande (3) engagée sur son pion fixe de
20 guidage (16), avant la fin de course angulaire du levier de commande (3) dans le sens (9) de l'ouverture de la soupape (2), ce qui a pour effet, en raison de l'arrêt de la course angulaire du poussoir (13), de désengager l'une de l'autre l'arête (18) et l'encoche (19) dont sont
25 pourvus le fond de la gorge (3d) de guidage du poussoir (13) et la face supérieure de ce dernier et, d'autre part, par deux rampes (21, 22) convenablement orientée pour faire office de cames, prévues, respectivement, dans le fond de la gorge (3d) de guidage du poussoir (13) et sur
30 la face supérieure de ce dernier, en arrière de l'arête (18) et de l'encoche (19) précitées, et destinées à entrer en contact l'une avec l'autre, aussitôt après le désengagement de l'arête (18) et de l'encoche (19) pour participer, par suite de la pression engendrée par
35 l'action du ressort (11) de rappel du levier de commande

(3), au mouvement de recul du poussoir (13) jusque dans sa position active de neutralisation.

5 6. Briquet selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que la partie du corps (8) du briquet située juste en-dessous de l'extrémité postérieure (13a) du poussoir (13) est constituée par le bord supérieur (8b) de la paroi postérieure du corps (8) du briquet.

10 7. Briquet selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que la partie du corps (8) du briquet située juste en-dessous de l'extrémité postérieure (13a) du poussoir (13) est constituée par un épaulement (8c) prévu, à cet effet, au voisinage de l'extrémité supérieure de la face interne de
15 la partie de paroi du corps (8) du briquet située en-dessous du poussoir (13).



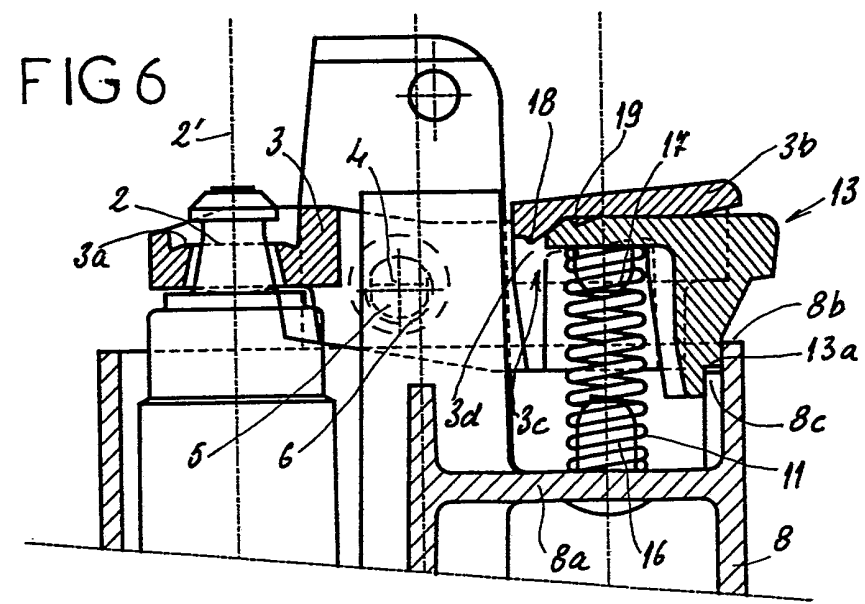
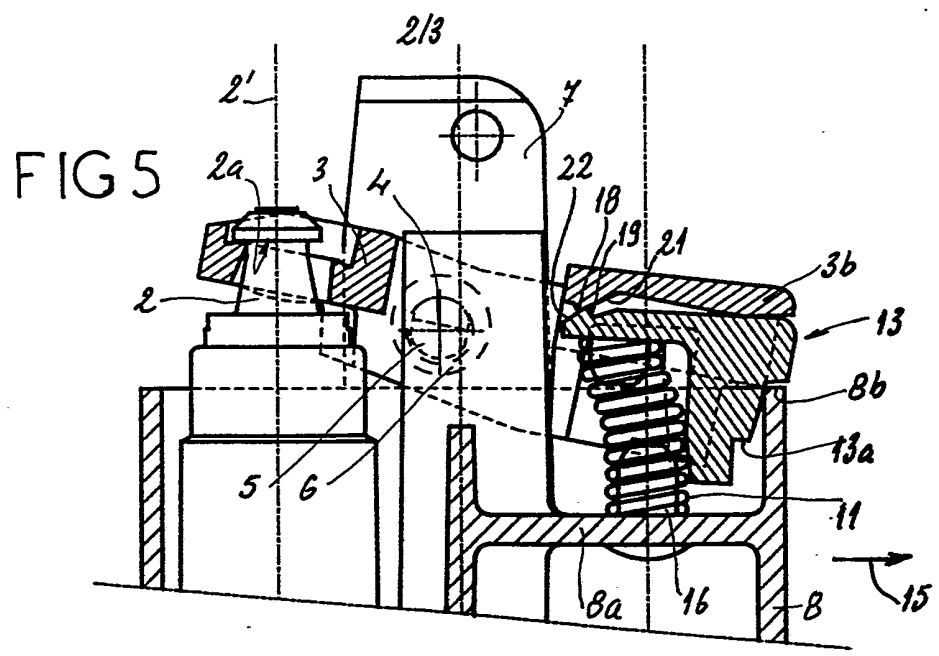


FIG 7

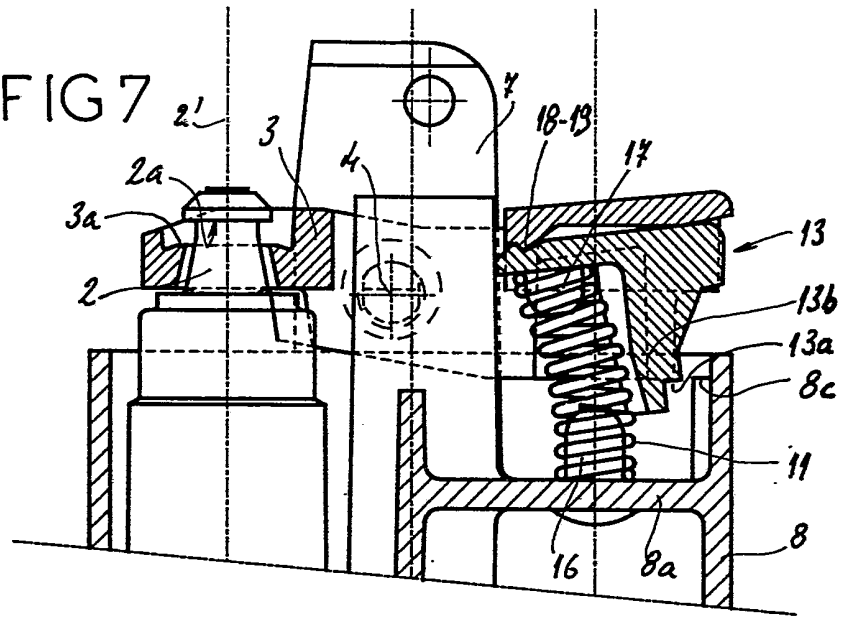
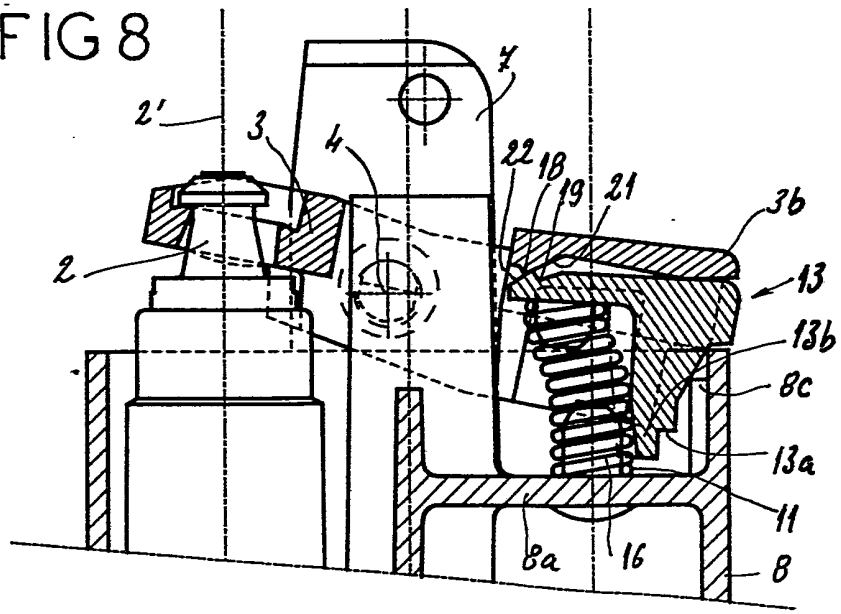


FIG 8



INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE
établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FR 9202427
FA 469270

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	US-A-4 832 596 (MORRIS) * le document en entier * ---	1,6
A	EP-A-0 345 729 (TOKAI) * abrégé * ---	1
D,A	WO-A-9 012 254 (CRICKET) * revendications 7-9; figures 9-18 * ---	1,3
A	EP-A-0 285 748 (TOKAI) * abrégé * -----	1
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
		F23Q

1

EPO FORM 1503 03.82 (P0413)

Date d'achèvement de la recherche 09 NOVEMBRE 1992	Examinateur VANHEUSDEN J.
--	-------------------------------------

<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p>	<p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>
--	--